

Histoire d'un dessin des îles du Salut (Guyane)

Nicole VOLTZ-DECOR

Après la parution de l'article « De Bédarieux à Cayenne, pour beaucoup un voyage sans retour » (Voltz-Decor 2006), je reçus le courrier suivant de la part de Monsieur et Madame Gérard Alauzet :

Villemagne le 11 08 2006,

Madame,

Nous avons lu avec intérêt votre publication sur les événements de 1851 parue dans le bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire des hauts cantons de l'Hérault.

Par un hasard que nous nous expliquons mal, nous avons trouvé dans notre maison à Villemagne qui est une bâtisse très ancienne, trois feuillets recensant les déportés en Guyane française par départements le 3 avril 1855 ; un dessin en couleur de l'Île du Diable, dessin très soigné ; figurent sur les listes de ceux de l'Hérault, en particulier de Bédarieux, les deux frères Berbigé qui furent condamnés à la détention en enceinte fortifiée.

NB, il existe toujours une famille Berbigé à Villemagne. Y a-t-il un lien de parenté ?

Quant à Bonnafous Justin, évadé en 1859¹. Or il s'est évadé sur un navire américain à destination de Philadelphie et qu'il a eu par la suite « deux enfants d'une femme en Amérique ». On pense que sa femme légitime à Bédarieux n'a pas voulu le recevoir. Il était professeur d'escrime.

Vous serez peut-être intéressée de connaître les 3 feuillets que nous détenons. Nous projetons de les déposer aux

Archives. Si c'est le cas nous sommes à votre disposition, les échanges étant toujours enrichissants.

Croyez, madame, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Ces renseignements et le dessin sont en effet très précieux pour connaître le devenir des déportés politiques. Malheureusement, je ne pus donner suite à leur étude, bien qu'étant très intéressée. Mais aujourd'hui, le temps est venu, avec la contribution de Suzanne Carrière, de réparer ce retard et de présenter ce dessin (fig. 1 et 2).

Ce document est incomplet, la partie droite est déchirée ainsi que le coin droit en bas du dessin. Il a été réparé au centre assez récemment par de l'adhésif. Des taches d'humidité parsèment l'ensemble. Sa forme est irrégulière. Il mesure 29 cm de hauteur sur 34 cm de largeur. Il devait être bien plus grand à l'origine.

Il représente en partie les îles du Salut. Une seule des trois îles est figurée en entier : l'île Royale. Le paysage devait se continuer sur la partie droite. Que sont les îles du Salut ? C'est un archipel composé de trois îles d'origine volcanique situé à 14 kilomètres de la côte en face de la ville de Kourou. Trois îles disposées en triangle : l'île Royale la plus grande (28 hectares) où se trouvent l'administration et l'hôpital ; l'île Saint-Joseph, réservée aux fortes têtes ; l'île du Diable pour les espions, les politiques et les droits communs condamnés à la détention en enceinte fortifiée. Les condamnés aux travaux forcés sont sur le continent, dans des camps de travail.

1. Voir Collectif Hérault 1851-2001, 2005.

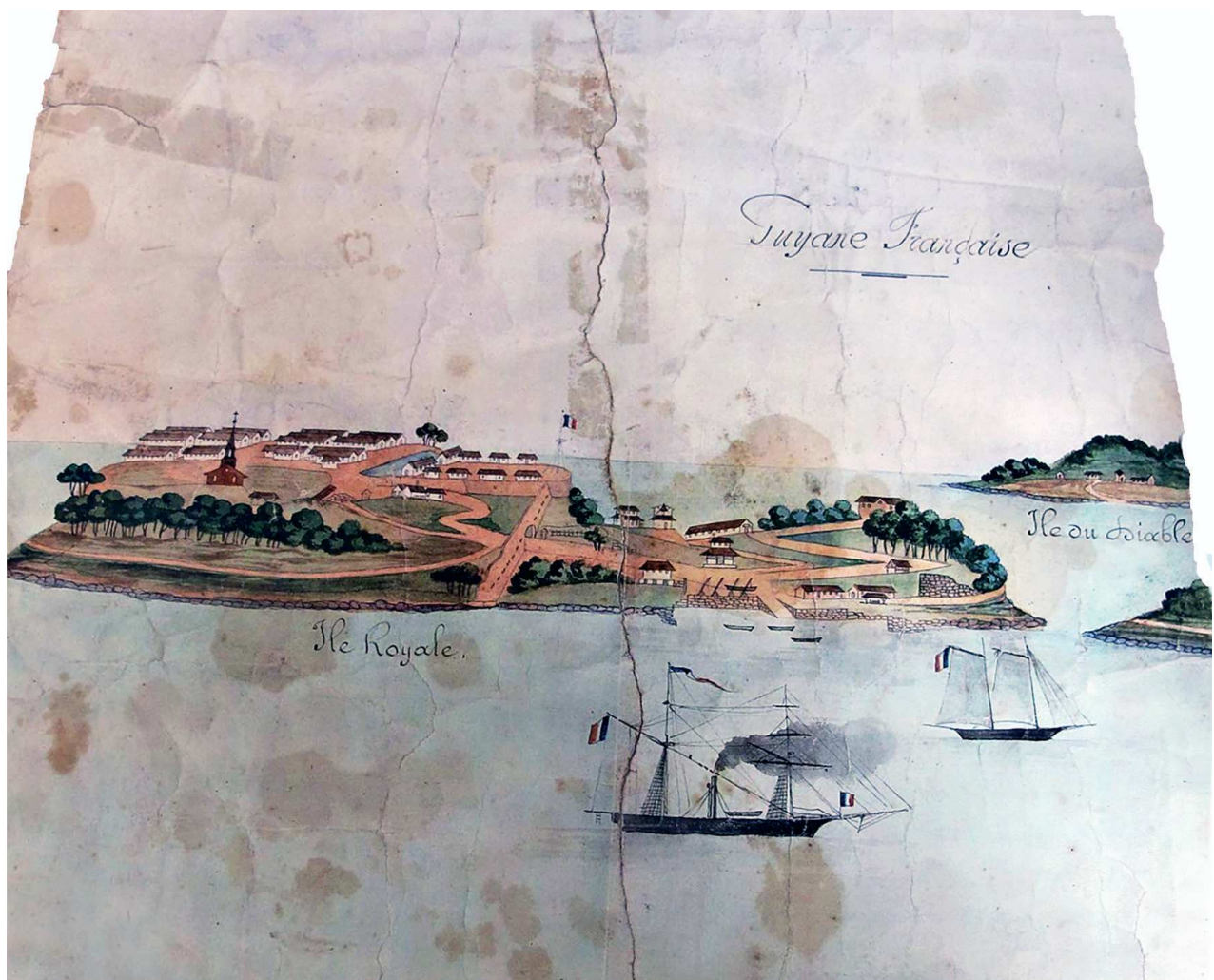


Fig. 1 - Dessin incomplet représentant les îles du Salut (coll. privée de M. et Mme Alauzet) © Cl. Jacquet.

Sur la petite partie de l'île du Diable visible sur ce dessin se dressent quatre bâtiments. En 1853, quand commence l'arrivée des déportés, ce lieu est inhabité. Ce sera aux prisonniers de construire leurs baraquements avec les matériaux fournis par l'administration (ceux qu'ils utiliseront pour la confection des deux radeaux). Le document ne nous laisse voir que l'île principale. Le rivage est bordé de roches volcaniques qui s'interrompent à droite par une espèce de petit port pour l'accostage des barques, les navires à voiles et à vapeur croisent à peu de distance de la côte. Le plan des bâtiments qui s'organisent selon des voies de circulation est régulier, il y a peu d'arbres et de végétation. On distingue une église, quelques bâtiments isolés (hôpital, prison ?), à l'écart une maison plus grande entourée d'arbres, peut-être celle du fonctionnaire responsable ?

Ce dessin minutieux traduit la volonté de donner une vue réaliste de cette colonie de proscrits

qui vivent à des milliers de kilomètres de la France, dans un climat où règnent les pires maladies tropicales (malaria, fièvre jaune etc.). Le tout dans un style naïf, digne d'un amateur, et qui sera plus tard appelé « art bagnard ».

Toutefois, on note une absence remarquable : où sont les habitants de cette île ? Aucune présence de prisonniers, de gardiens, d'activité quelconque... Pourquoi ? Volonté du dessinateur ? Désir de laisser seule la trace mémorielle du lieu où il est condamné, comme ses codétenus, à passer des années de bagne ! Nous ne saurons jamais qui en est l'auteur mais nous pouvons supposer qu'il a été ramené de Guyane par un des déportés et sauvé de la destruction par ses soins pour parvenir jusqu'à nous.

La piste des frères Berbigé est la plus crédible (Richard-Ralite 2024). Nous savons que deux des frères Berbigé nés à Villemagne (Alexandre, 25 ans, et Martin, 22 ans, tous deux fileurs) furent

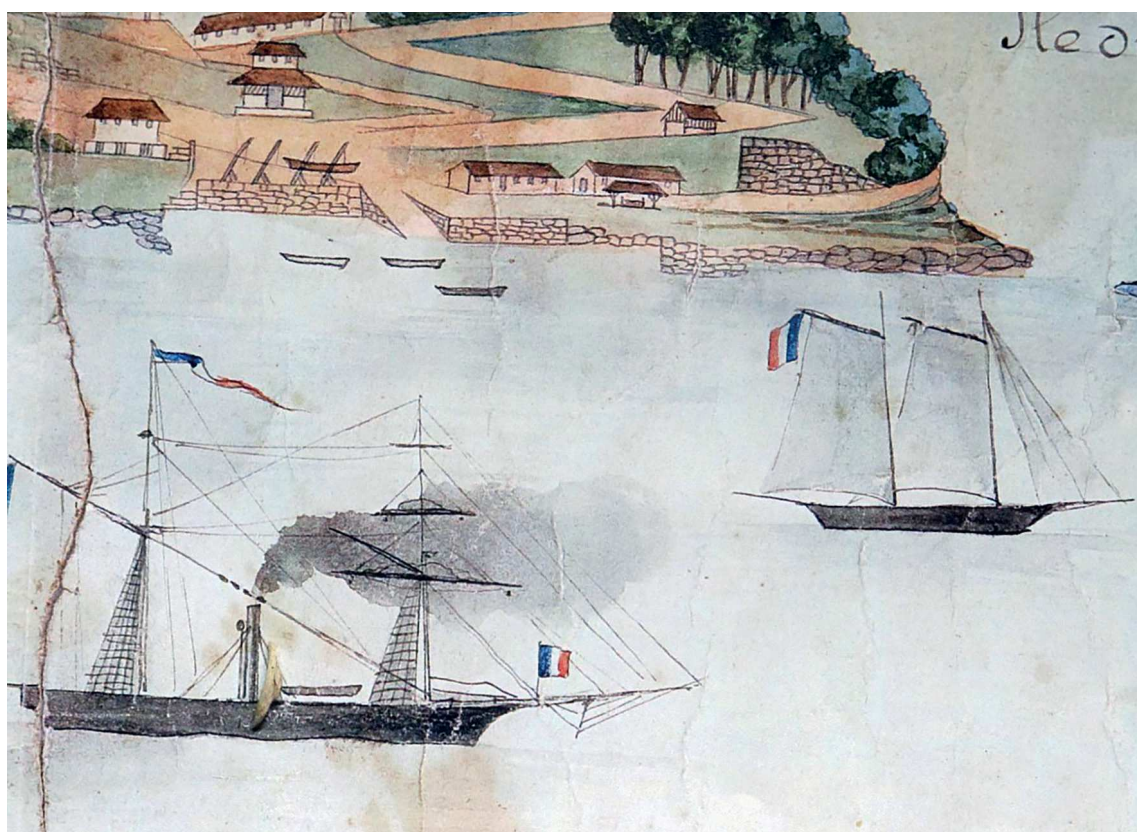
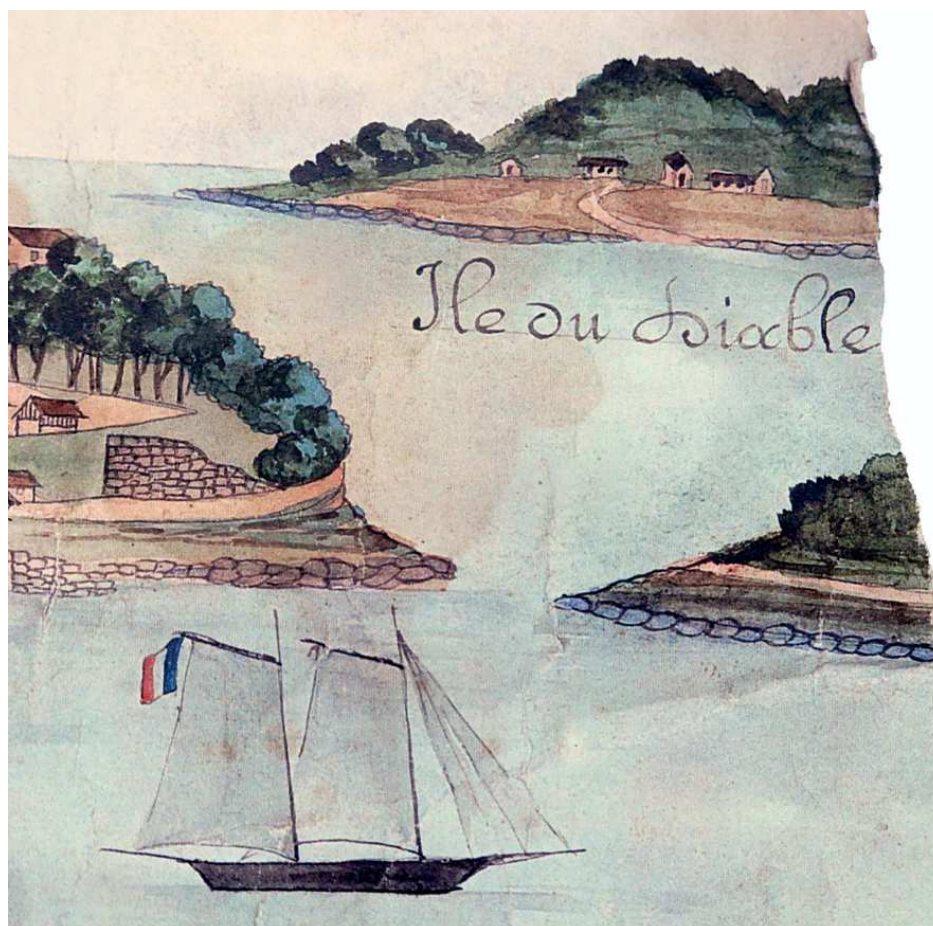


Fig. 2 - Détails du dessin des îles du Salut (coll. privée de M. et Mme Alauzet) © Cl. Jacquet.

condamnés à quinze ans de détention en enceinte fortifiée. Transportés en Guyane sur la corvette l'« Allier », ils sont enfermés à l'île du Diable. Alexandre s'évade et est repris deux fois. Il rentre en France en 1865, tandis que son frère décède à Cayenne en 1858. Ce pourrait être Alexandre qui

aurait rapporté dans ses bagages ce curieux et très précieux document. Pourquoi pas ?

Nicole Voltz-Decor
n.voltz@sfr.fr

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Collectif Hérault 1851-2001, 2005 : Collectif Hérault 1851-2001 « Les victimes du coup d'État de 1851, de l'Hérault : listes des inculpés devant la commission mixte de 1852 », *Cahiers d'Arts et Traditions Rurales*, Montpellier, 2005, 238 p.

Richard-Ralite 2024 : Jean-Claude Richard-Ralite, « Les frères Alexandre et Martin Berbigé, de Villemagne et Bé-

darieux, condamnés en 1852 à la déportation en Guyane », *Bulletin de la SAHHCH*, 47, 2024, p. 51-54.

Voltz-Decor 2006 : Nicole Voltz-Decor, « De Bédarieux à Cayenne, pour beaucoup un voyage sans retour », *Bulletin de la SAHHCH*, 29, 2006, p. 51-58.